



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

03/06/13

Dossier complet le :

06/06/13

N° d'enregistrement :

F04113 P0050

1. Intitulé du projet

Mise en valeur agricole et paysagère du Haut de Belmont (commune
de Domfong) = défoulement d'une parcelle de 40a

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commission Syndicale des Biens Indivis de Belmont Domfong
et Umgebung

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne
morale

GEORGE L. Philippe - Président

RCS / SIRET

12581802040000261

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14752*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a	Défoulement d'une parcelle de 37,90ca soumise à réglementation du plan de boisements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défoulement par bruyage des sautes d'une parcelle de 37,90ca

4.2 Objectifs du projet

- Amélioration de la qualité paysagère du site, prévue par le plan de
paysage de la Communauté de Communes de Canton de Brachlens.
- Création d'un verges conservatoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Défoulement réalisé par abattage, débroussaillage mécanique et bruyage des sautes
évacuation des produits de la coupe

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Création d'un verges conservatoire

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée (soit totale de la parcelle)	39070 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse

Le Haut de Belin
88600 COMBAING

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 44' 48" E Lat. 48° 13' 32" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Création d'un vergers conservatoires (plantation d'arbres fruitiers)

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelle boisée (mélange feuillus résineux)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Carte communale de Dampfaring
approuvée par délibération du conseil municipal
le 15.11.2004, par arrêté préfectoral le
31.01.2005.

Parcelle concernée en zone non constructible

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	3,5 km à l'est d'Assean ZPS du Massif Chaguan
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est l'une des actions-phases du projet de reconquête paysagère formulé dans le plan de paysage de la CC Canton de Bréce
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Demande de dispense de l'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Objectif de l'action : amélioration paysagère et amélioration du cadre de vie, conformément au plan de paysage de la CC du Canton de Brive-la-Gaillarde (ce document ci-joint)
- Faible surface concernée
- Incidence faible des travaux réalisés dans le souci de préserver les sols
- Incidence faible sur les habitats et les espèces (création d'une motte d'habitats grâce à l'ouverture et l'implantation de verges)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☒	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Extrait du plan de paysage (pages 4, 2, 6 et 7)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Brouxelles

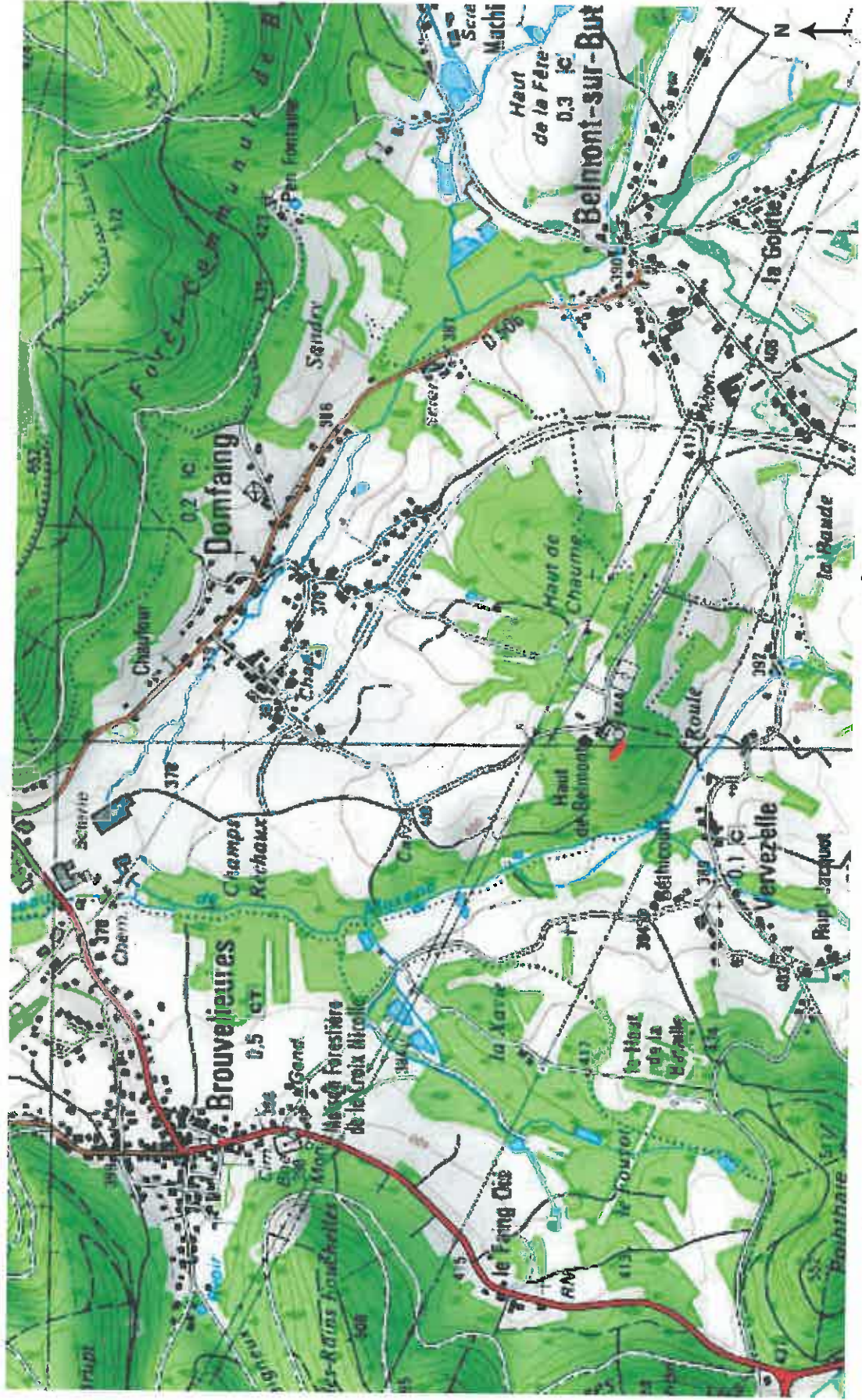
le,

03.04.2013

Signature

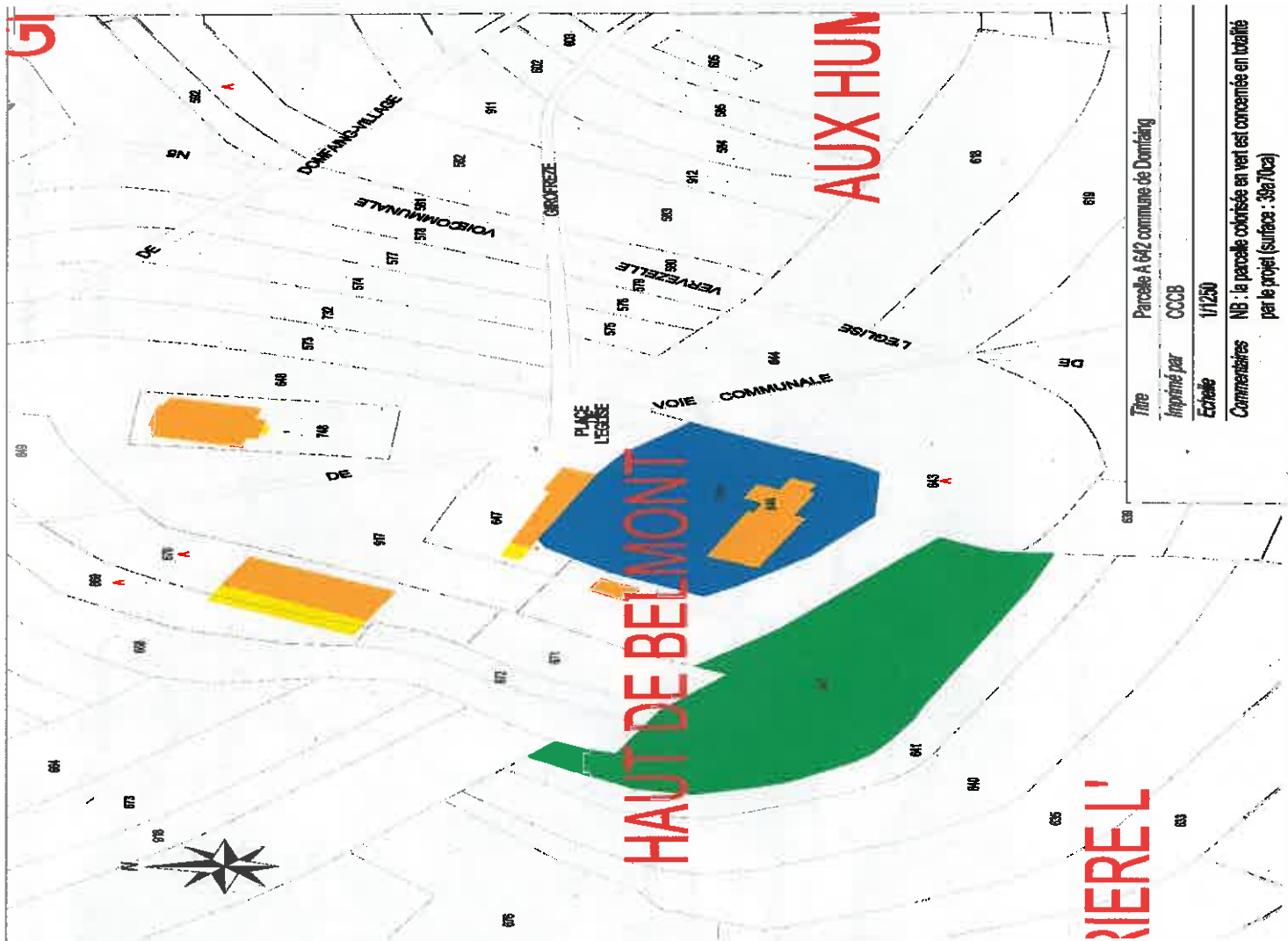


Projet de mise en valeur du Haut de Belmont : situation de la parcelle concernée



Parcelle concernée par le projet

Source : fonds de carte IGN



Titre Parcelle A 642 commune de Domtzing

Imprimé par CCCB

Echelle 1/1250

Commentaires NB : la parcelle cotrisée en vert est concernée en totalité par le projet (surface : 33a 71ca)

Le Haut de Belmont
Photographies de la parcelle concernée par le défrichement

Photo n°1 : le peuplement de l'intérieur (au fond, l'église)
Cliché pris le 3 avril 2013



Photo n°2 : le peuplement de l'intérieur
Cliché pris le 3 avril 2013



Plan de paysage
de la communauté de communes du canton de Brionne-Vieux

Un projet de reconquête : retrouver la lumière sur le Haut de Belmont



Le Haut de Belmont

Photographies de la parcelle concernée par le défrichement

Photo n°3 : la parcelle vue de l'extérieur
Cliché pris le 3 avril 2013



Localisation des prises de vues



Parcelle concernée par le défrichement

Plan de paysage
de la communauté de communes du canton de Brouvelheures



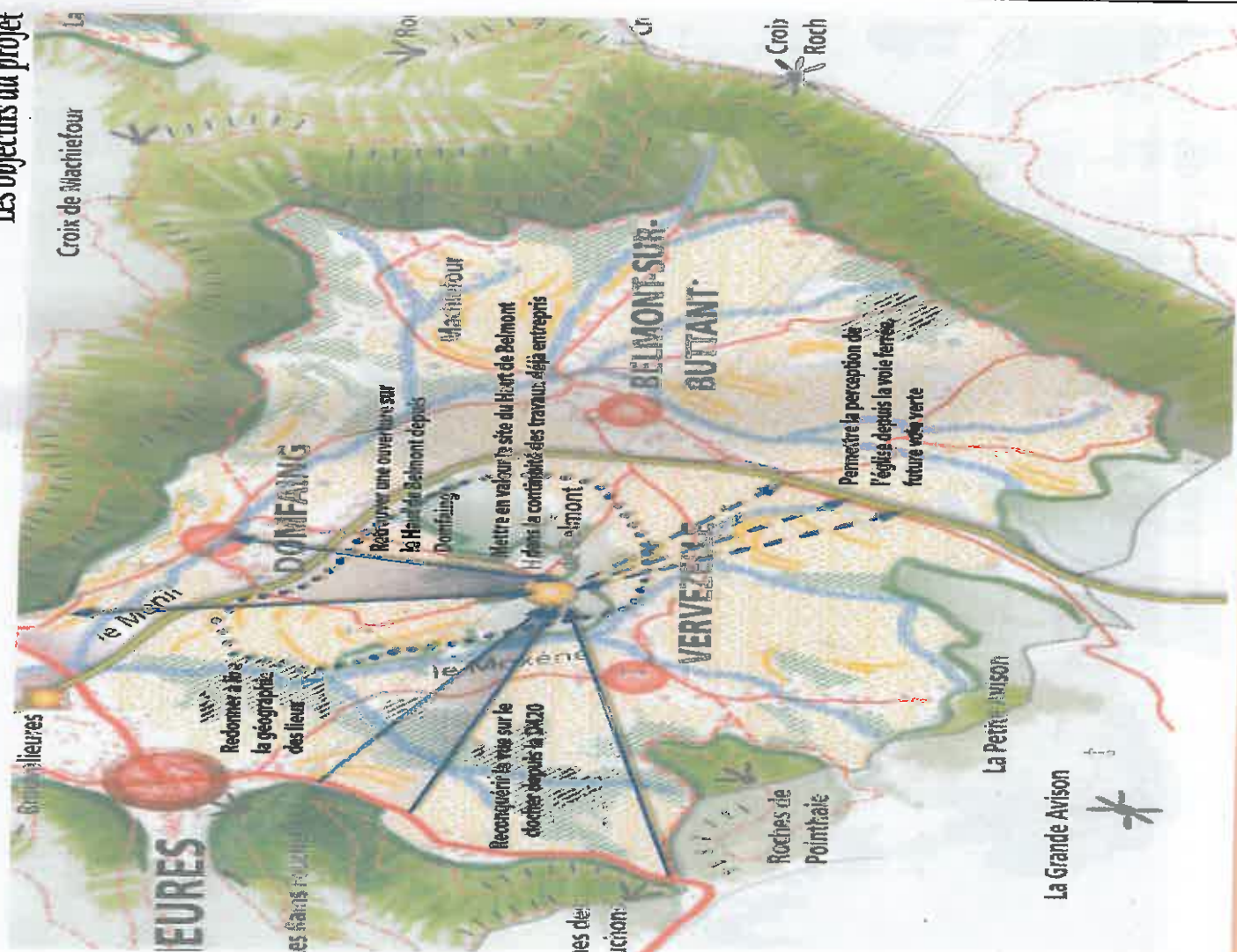
**Un projet de reconquête :
retrouver la lumière sur le Haut de Belmont**



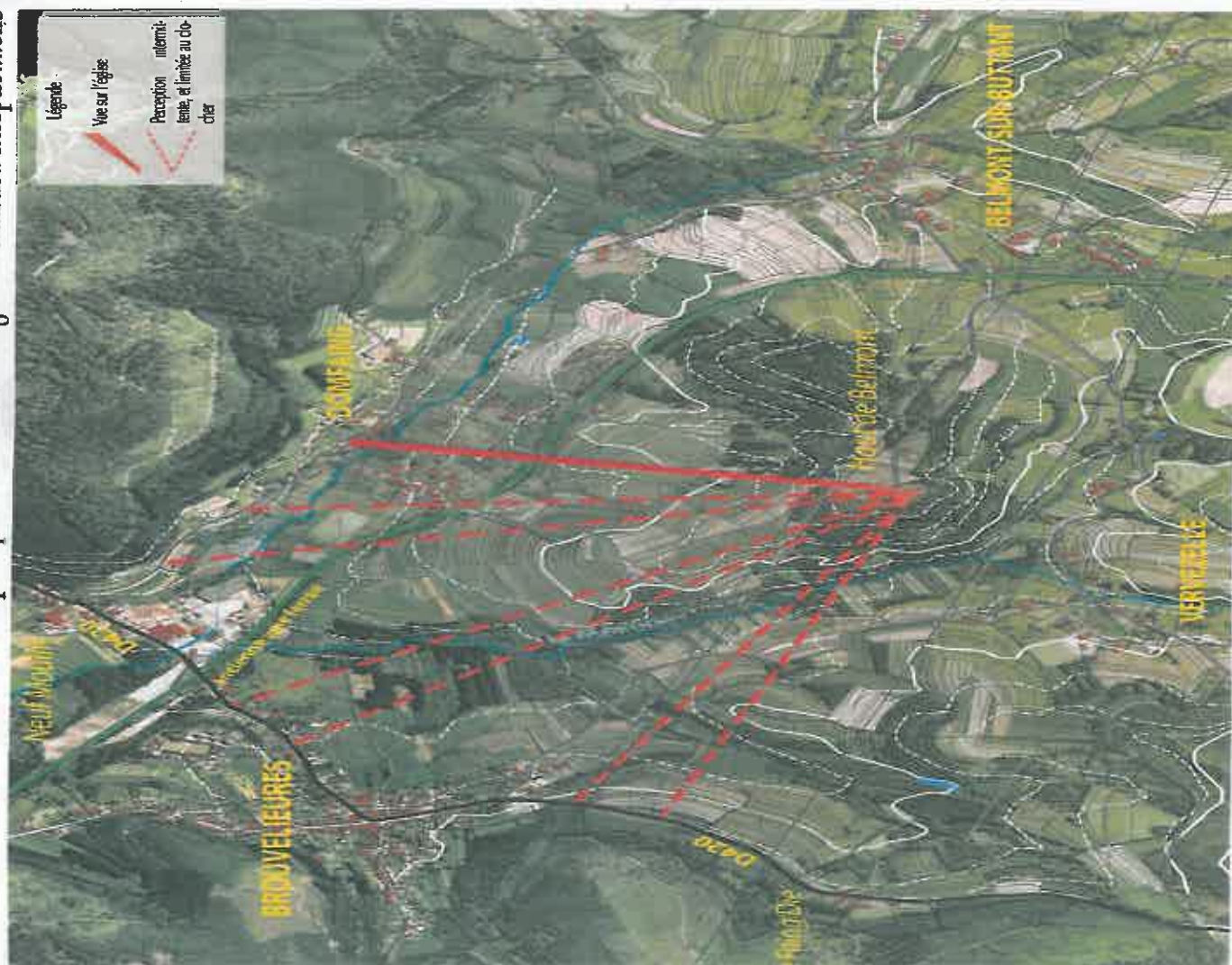
AGENCE
DE
PAYSAGE
D'ALSACE

Novembre 2007

Les objectifs du projet



Une perception très difficile malgré une situation exceptionnelle



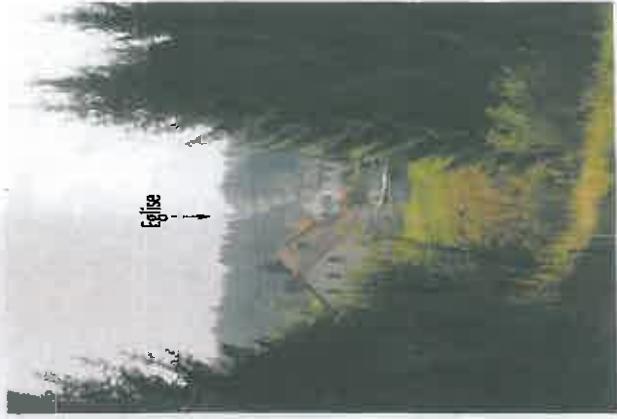
Un site remarquable, mais confidentiel, à révéler



La dernière vue depuis le cimetière : une fosse en premier plan, les crêtes boisées en horizon constant



Une absence de perception depuis la D420 à l'entrée de Brouvelles, malgré un relief favorable

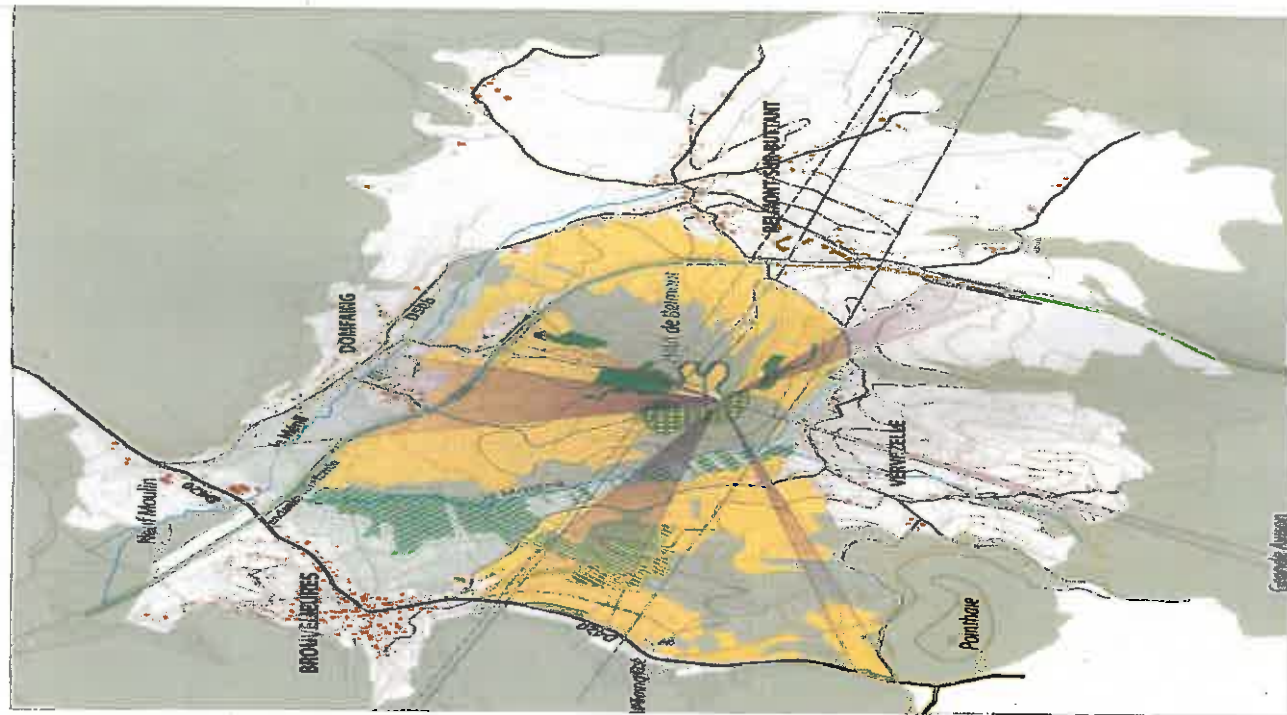


Une vue lumineuse et confidentielle depuis Dorníng

Détail du plan projet - échelle 1/100000



Une reconquête à imaginer



Vies à reconquérir

Eglise et ses abords à mettre en valeur : mise en lumière, entoussement des réseaux (en cours de réalisation), aménagement des abords de la salle intercommunale et du presbytère

Boisements à couper en priorité pour retrouver la vue sur l'église

Lisière de la clairière à soigner particulièrement

Boisements dont la hauteur doit être limitée, par une gestion adaptée, afin de permettre la perception nette du clocher au minimum

Boisements à couper dans un deuxième temps, avec un plan de gestion des espaces ouverts à la clé :

- Retrouver un fond de vallée dégagé en prairies permanentes
- Maintenir les espaces ouverts par un mode de gestion de type agricole

Projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée Rambervillers-Bruyères

Boisements existants

Champs cultivés ou pâtures

Prairies

Ligne EDF hors d'usage à démonter

Ligne EDF dont la traversée en milieu boisé doit être gérée de manière particulièrement soignée dans un objectif paysage et écologique (éviter les coupes à blanc et la destruction des lisières)

Parcelles cadastrales

Bâti

